



# Communication sur le progrès

- Droits de l'Homme
- Normes du travail
- Environnement
- Lutte contre le corruption

# 2019



NOUS SOUTENONS  
LE PACTE MONDIAL

Ceci est notre **Communication sur le Progrès** sur la mise en œuvre des principes du **Pacte mondial des Nations Unies**.

Nous apprécions vos commentaires sur son contenu.



# RENOUVELLEMENT DE L'ENGAGEMENT DE LA DIRECTION

« Le renouvellement de notre engagement en faveur du Pacte Mondial est un acte fort pour Andros & Cie, membre du Global Compact depuis 2003.

Il ancre chaque année un peu plus notre entreprise dans l'action collective et volontaire pour contribuer à un monde où le développement économique est compatible avec les droits humains et la protection de la planète.

C'est en nous attachant à préserver nos racines, nos hommes, nos savoir-faire, et l'environnement dans lequel nous évoluons que nous assurerons le développement et la pérennité d'Andros. »

**Frédéric GERVOSON**  
Président d'Andros

**Florian DELMAS**  
Directeur Général d'Andros





# LES 10 PRINCIPES DU GLOBAL COMPACT



## DROITS DE L'HOMME

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence ; et
2. Veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.



## NORMES DU TRAVAIL

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de la négociation collective ;
4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
5. L'abolition effective du travail des enfants ; et
6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.



## ENVIRONNEMENT

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
8. À entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et
9. À favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.



## LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

# PLAN DE PERFORMANCE DURABLE

**Andros performance durable : un socle RSE commun à toutes nos filiales françaises et internationales.**

Construit autour de 4 piliers et 12 thématiques, notre politique RSE fixe des objectifs communs et minimums pour nos filiales. Nous nous engageons par exemple sur le chemin de la neutralité carbone de nos ateliers de production d'ici 2025 pour notre activité Fruits France, d'ici 2030 pour notre activité Lait France et vers 100% d'emballages recyclables, compostable ou réutilisables.



**Tableau de correspondance plan de performance durable et principes du Global Compact Objectif de développement durable**

Thématique	Objectifs	SDG 1	SDG 2	SDG 3	SDG 4	SDG 5	SDG 6	SDG 7	SDG 8	SDG 9	SDG 10	SDG 11	SDG 12	SDG 13	SDG 14	SDG 15
<b>Moins de ressources consommées</b>	> L'eau une ressource à préserver						6									
	> Réduire notre empreinte carbone							7								
	> Des transports plus propres							7								
	> Moins de déchets, mieux valorisés						6									
<b>Des produits sains et des emballages éco-responsables</b>	> Des produits bons, sûrs, naturels et sains	7	8	9				2	3							
	> Des emballages éco-responsables						6		9	11	12	13	14	15		
<b>Mieux vivre dans l'entreprise et le territoire</b>	> Préserver la santé de nos collaborateurs	1	2	3	4	5	6									
	> Améliorer la qualité de vie au travail	6	3	4	5											
	> Nos engagements citoyens	6	2	3	8				9		10					
<b>Préserver la biodiversité, promouvoir l'agroécologie</b>	> Des vergers durables	7	8	9					9	10	12	13	14	15		
	> Concilier élevage, agroécologie et biodiversité	7	8	9					9	10	12	13	14	15		
	> La biodiversité aussi autour de nos usines	7	8	9					9		12	13	14	15		

# DROITS DE L'HOMME





## DROITS DE L'HOMME

- 1 Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence; et
- 2 Veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.

De nombreux textes internationaux encadrent la protection des droits de l'homme tels que la Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH) adoptée en 1948 par l'Assemblée générale des Nations Unies. Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1976) sont les principaux instruments à l'international ayant force obligatoire.

**En plus de la Charte internationale des droits de l'homme, l'ONU a adopté sept autres traités dans ce domaine tels que la Convention relative aux droits de l'enfant (1989), la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (1965), la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979) et La Convention relative aux droits des personnes handicapées (2006).**



Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises ayant une activité internationale rappellent par ailleurs que les entreprises doivent exercer leurs activités conformément aux réglementations et aux législations nationales, et contribuer au développement durable. Ces principes précisent que les entreprises doivent respecter les droits de l'Homme, à la fois en pratique et au moyen d'engagements de principe. Elles doivent exercer une diligence raisonnable en matière de droits de l'homme pour évaluer et gérer les impacts réels ou potentiels sur les droits de l'homme et établir des mécanismes de remédiation.

Le SEDEX fait peau neuve cette année ! Cette plateforme constitue la première interface mondiale de partage de données environnementales et sociales liées aux chaînes d'approvisionnement. **Un nouveau questionnaire plus détaillé s'applique dès à présent : nous basculons toutes nos usines inscrites sur la nouvelle version SEDEX.** Nos sites de production concernés doivent détailler leur niveau d'engagement sur les droits humains, les procédures et les plans d'action en place. Nos sites de production font régulièrement l'objet d'audits éthiques (SMETA 2 et 4 piliers par exemple). Aucune non-conformité sur les droits de l'homme n'a été constatée.





# DROITS DE L'HOMME

**Notre code éthique fournisseur a été entièrement révisé en 2019 pour un déploiement en 2020. Ce document a été renforcé pour tenir compte des nouveaux enjeux RSE.** La dépendance économique, l'éthique commerciale, la protection des données personnelles ou encore le bien-être animal ont ainsi été intégré ou consolidé. Ce code sera progressivement déployé dans toutes nos filiales lors des nouvelles collaborations ou prolongations de relations commerciales avec nos fournisseurs.



Notre code éthique fournisseur est construit sur 4 chapitres inspirés directement des 4 volets et 10 principes du Global Compact.

## Tableau de correspondance code éthique fournisseur & principes du Global Compact

 <b>Normes de travail</b>	     
 <b>Bonne pratique des affaires</b>	
 <b>Communautés locales</b>	    
 <b>Respect de l'environnement</b>	  



# DROITS DE L'HOMME



## “ Andros lutte contre le gaspillage alimentaire ”

Andros lutte contre le gaspillage alimentaire en fournissant gratuitement des produits invendus à des associations caritatives telles que les Banques alimentaires, les Restos du cœur et le Secours populaire.

Ces dons alimentaires à destination des plus démunis représentaient en 2019 un total de plus de 2000 tonnes pour l'ensemble de nos usines françaises.

## Le code éthique fournisseur

Nous nous assurons du respect des règles éthiques pour nous-même et nos fournisseurs. Par la signature du Code Fournisseur Andros, l'entreprise veille à ce que l'ensemble des fournisseurs respecte strictement les engagements de l'entreprise en matière de droits de l'Homme.



# NORMES DU TRAVAIL





# NORMES DU TRAVAIL

- 3 Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;
- 4 L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
- 5 L'abolition effective du travail des enfants ;
- 6 L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Andros s'assure, année après année, du respect rigoureux des normes du travail applicables dans les pays d'implantation de nos filiales. Au-delà des réglementations locales, des normes internationales sont élaborés par l'OIT pour établir des principes et des droits fondamentaux au travail.

### Le Conseil d'administration du BIT a qualifié de «fondamentales» huit conventions dans ce domaine :

- convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical (1948),
- convention sur le droit d'organisation et de négociation collective (1949),
- convention sur le travail forcé (1930),
- convention sur l'abolition du travail forcé (1957),
- convention sur l'âge minimum (1973),
- convention sur les pires formes de travail des enfants (1999),
- convention sur l'égalité de rémunération (1951), et
- convention concernant la discrimination (1958).

Les audits sociaux menés par des cabinets externes pour le compte de nos clients n'ont pas décelé de non-conformité dans ce domaine. La nouvelle instance de représentants du personnel (Comité Social Economique) pour les usines Andros SNC est désormais bien en place depuis juin 2019 avec une réunion mensuelle.

**Le CSE est un acteur incontournable sur la gestion de crise covid 19 :** des réunions exceptionnelles hebdomadaires se sont tenues pour partager les informations, étudier l'évolution de l'épidémie et décider ensemble des mesures adéquates. Les représentants du personnel et les délégués syndicaux sont impliqués dans tous les accords comme par exemple l'accord Qualité de Vie au Travail et la couverture santé (mutuelle). Toutes les négociations annuelles obligatoires ont été tenues.

Les salariés bénéficient d'une large couverture santé. **En 2019, le taux de prise en charge de la couverture est de plus de 97 % toutes dépenses confondues :** optique, soins dentaires, hospitalisation, médecine de ville, etc. L'objectif pour cette année : le reste à charge zéro sous un régime unique pour les cadres et non cadres.

La sécurité de nos salariés et collaborateurs sur nos sites est au coeur de nos préoccupations. Andros poursuit le déploiement des 7 règles d'or pour que la sécurité soit l'affaire de tous. Le taux de fréquence des accidents de travail a ainsi baissé de 23% entre 2017 et 2019 sur Andros SNC.

Ces règles fondamentales (listées ci-dessous) constituent un socle de consignes de sécurité commun à tous les sites.

## LES 7 REGLES D'OR

Les 7 règles d'or pour la sécurité au quotidien : un engagement de long terme pour un management proactif des risques professionnels

**Je respecte les règles de circulation et de conduite.**

**Je porte efficacement mes EPI dans le respect des règles.**

**Je mets en sécurité les équipements avant intervention.**

**J'applique les règles liées aux produits chimiques.**

**J'agis à mon niveau en sécurité et j'alerte ma hiérarchie en cas de difficultés.**

**Je maîtrise les risques lorsque mon activité peut avoir un impact sur les autres.**

**Je me sécurise pour tout travail en hauteur.**



# NORMES DU TRAVAIL

## LE CODE DE BONNE CONDUITE DES AFFAIRES

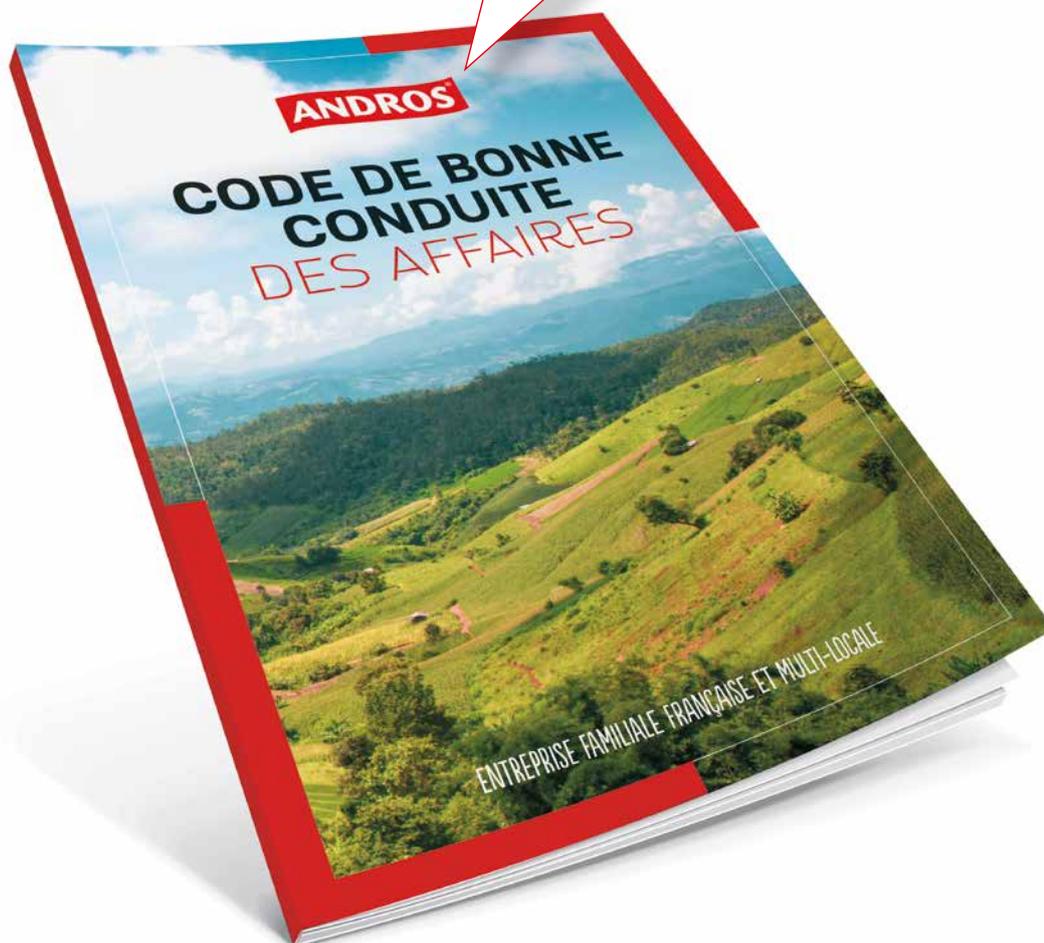
Notre Code de Bonne Conduite rappelle également qu'Andros veille à offrir un cadre de travail exempt de harcèlement et de discrimination. Comme l'année dernière et conformément à la réglementation, nous avons procédé au calcul de l'index égalité femmes-hommes pour Andros et Novandie qui obtiennent respectivement 94 et 93 sur 100.

### Respect des droits de l'homme

Les collaborateurs d'Andros ont le droit de faire respecter leur dignité humaine et de travailler dans un milieu exempt d'intimidation, d'hostilité ou d'agressivité.

Andros exige un traitement équitable, respectueux et digne de l'ensemble de son personnel.

Andros, signataire du Pacte Mondial de l'ONU, respecte les droits de la personne et favorise la protection des droits reconnus à l'échelle internationale. L'entreprise s'engage à créer un milieu de travail exempt de harcèlement et de discriminations pour motifs illicites, tels que l'âge, la race, la couleur de peau, la religion, les croyances, le sexe, la nationalité, la langue, les opinions politiques, la situation de famille, la grossesse, l'orientation sexuelle ou le handicap.





# NORMES DU TRAVAIL

3 BONNE SANTÉ  
ET BIEN-ÊTRE



## “ Andros s’engage pour renforcer la qualité de vie au travail ”

*La qualité de vie au travail et la santé au travail constituent des préoccupations majeures partagées par tous les acteurs en interne. L'accord sur la qualité de vie au travail signé par tous les partenaires sociaux en 2018 (usines Andros SNC) se déploie sur l'ensemble des engagements pris. Télétravail, droit à la déconnexion, amélioration de l'environnement de travail, préservation du capital santé et accompagnement des fins de carrières sont autant d'engagements qui se concrétisent pour nos salariés.*

*La cantine du personnel mise en place en 2018 fournit désormais au quotidien repas et sandwiches faits maison pour nos salariés de l'usine et des bureaux. Les desserts fruitiers et laitiers sont gratuits, ils permettent aux salariés de découvrir nos produits et d'accéder à une alimentation équilibrée. Cet espace est devenu un lieu de vie et de convivialité dans lequel des animations (notamment RSE) sont régulièrement proposées à nos salariés.*

*La qualité de vie au travail, ce sont aussi des équipements. Les salles et espaces détente/repos font désormais partie du quotidien pour les temps de pause de nos collaborateurs sur Andros SNC, Novandie ou encore Andros Confiserie. La qualité de vie au travail se matérialise également au travers de l'ergonomie et de l'aménagement des postes afin de prévenir les risques de troubles musculo-squelettiques de nos salariés.*

*Le plan canicule se pérennise pour tenir compte d'un enjeu climatique pour lequel nos usines appliquent les principes d'adaptation et de résilience afin de préserver la santé de nos collaborateurs.*

*Ce plan comprend 4 niveaux graduels en fonction de l'intensité de la chaleur.*

*Parmi les mesures mises en œuvre :*

- 2 pauses au lieu d'une par période de travail,
- davantage de tournées d'eau,
- mise à disposition de gilets rafraîchissants,
- aménagement des horaires chaque fois que c'est possible,
- arrêt des équipements dégageant de la chaleur et non indispensables à la production.



# ENVIRONNEMENT





## ENVIRONNEMENT

- 7 Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
- 8 À entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et
- 9 À favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

### RÉDUCTION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

L'une de nos priorités reste la réduction de produits phytosanitaires tout au long de la culture des fruits par nos arboriculteurs partenaires. Ce travail est mené conjointement avec nos partenaires arboriculteurs à travers des démarches, agroécologiques et DEPHY. **Nos marques poursuivent parallèlement le développement du bio et ce, pour tous nos métiers. Nous proposons ainsi 6 références en jus et 5 en confiture.** Au-delà de nos desserts fruitiers, jus et confitures bio, Andros Surgelés propose ainsi une sélection de sorbets et crèmes glacées « Mon Bio Gourmand » avec ingrédients Bio Français : poire bio d'Occitanie, pomme bio d'Aquitaine, abricot bio du Roussillon, citron bio de Corse. Si un ingrédient bio n'est pas disponible sur le marché français, nous ne produisons pas la référence l'année en question. **Andros Confiserie continue d'augmenter fortement la part de son activité bio : +145% entre 2018 et 2019 sur les gammes bio.**



### BIODIVERSITÉ

Novandie met en œuvre un partenariat avec le Conservatoire de Espèces Naturels en faveur de la préservation de la biodiversité des espèces naturels autour de l'usine d'Auneau. Nous accompagnons nos arboriculteurs partenaires vers des itinéraires culturaux plus respectueux de l'environnement qui limitent la quantité d'intrants (produits phytosanitaires, engrais) et favorisent donc la protection de la biodiversité.



### “ Réintroduire le vivant dans la biodiversité du sol ”



*Dans le cadre de l'accompagnement de nos producteurs sur nos vergers dédiés, 48 heures de formations ont été dispensées en 2019 autour des principes de l'agroécologie. Ces formations permettent par exemple de travailler sur l'arrêt du désherbage chimique et la réintroduction du couvert végétal (enherbement) pour protéger la biodiversité du sol. Nous expérimentons ainsi une agriculture de conservation sur 65 hectares qui redonne au sol le premier rôle dans la production végétale.*



Verger expérimental, plantation framboisier avec couvert végétal et ruche



## ENVIRONNEMENT

### SANS RÉSIDUS DE PESTICIDES\*

Pour garantir la qualité à la sortie du verger, Andros accompagne étroitement ses arboriculteurs partenaires dans la démarche Sans Résidus de Pesticides\*. Nous poursuivons cette démarche avec une gamme de Desserts fruitiers SRP (6 références). Nos jus et confitures bio sont également SRP.

\* Andros garantit un taux de résidus inférieur à 0,000001% dans la limite de quantification des molécules ciblées



## “ Andros s’engage pour la préservation des pollinisateurs ”

*Andros a lancé en avril 2018 sa première référence sans sucres ajoutés aux pommes certifiées Bee Friendly®. 2019 a vu l’extension de la gamme Andros sans sucres ajoutés Bee Friendly® avec commercialisation de 2 nouvelles références. Cette année marque aussi une nouvelle étape validée par la*



*signature d’un partenariat de 3 ans pour soutenir l’association Bee Friendly®. Ce label exigeant est construit autour d’un cahier des charges de 27 critères stricts sur la traçabilité, les pratiques agricoles, insecticides, OGM et ruches. Une liste noire de molécules interdites d’usage s’assure de l’absence de Néonicotinoïdes qui sont responsables du déclin massif des abeilles. La démarche Bee Friendly® est sanctionnée par un audit indépendant externe.*



# ENVIRONNEMENT

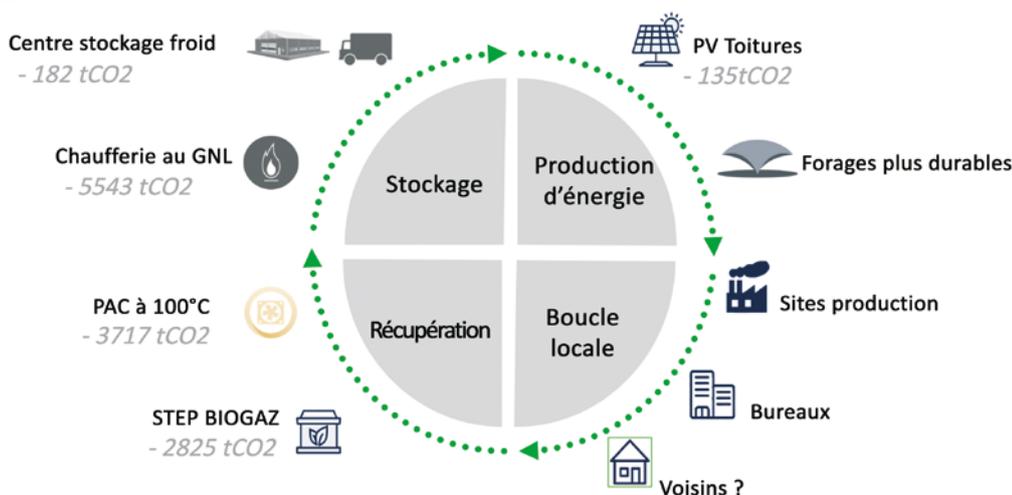


Dans l'usine Andros Confiserie, le fioul lourd a été remplacé par un biocombustible issu de la biomasse. Cette substitution permet de réduire notre impact sur le réchauffement climatique de 3 500 tonnes de CO2 par an

## CARBONE

**Face à l'enjeu climatique, un objectif unique et ambitieux pour toutes nos filiales : la neutralité carbone pour nos émissions directes.** Cette ambition forte nécessite de réduire au maximum nos émissions avant de compenser la part incompressible. Pour cela nous investissons dans les énergies peu ou moins carbonées et sensibilisons parallèlement les équipes aux bonnes pratiques. Nous avons réalisé en 2019 les bilans carbone des entités soumises à la réglementation, nous avons d'ores et déjà baissé nos émissions de -11,9% pour Andros SNC (2011-2018) et -25,4% pour Novandie (2011-2018).

**Economie d'émissions de CO2 en 2 ans : - 12 402 tCO2/an, soit - 33%**  
**Investissement sur le site de Biars : 27 millions d'euros**



2019 : année du déploiement du plan de performance énergétique pôle fruits pour une baisse à venir de 33% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2022.

## TRANSPORT

Nous agissons également sur nos émissions indirectes, celles de nos transporteurs auxquels nous faisons appel pour le transport de nos matières premières et nos produits, du champ à l'assiette. Nous renouvelons notre confiance pour la 3<sup>ème</sup> année au programme TK'Blue qui fait référence pour les transporteurs.

Cet outil permet de mesurer l'impact environnemental de nos transporteurs et de sélectionner à prestation égale les transporteurs écoresponsables.



Construction en 2019 du centre de stockage sur le site du siège historique. Capacité : 54 000 palettes. 9 navettes quotidiennes Brive-Biars en camion ont ainsi été supprimées, soit 220 tonnes d'émission de CO2 évitées chaque année.





# ENVIRONNEMENT

## EAU

**L'eau est une ressource précieuse pour nos bassins de production et nos usines.** Notre consommation d'eau par tonne de produits finis a baissé de 18,5% entre 2014 et 2019 sur nos pôles fruit, confiserie, desserts surgelés grâce à des investissements sur nos équipements, la pose de compteurs divisionnaires et la consolidation des bonnes pratiques.



*La protection de la ressource en eau passe aussi par le traitement des effluents avant la restitution dans le milieu naturel. La bonne performance de nos stations d'épuration continue de rester stable avec un rendement épuratoire de 99,16 % pour nos usines françaises.*



*Une nouvelle station d'épuration sur le site de Biars va permettre d'abaisser encore plus nos valeurs de rejet en milieu naturel.*



*Pour valoriser nos déchets il faut commencer par bien les trier. Tous nos sites ont mis en place cette collecte sélective.*

## DÉCHETS

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. **La priorité est donc portée sur les réductions de pertes en ligne et la lutte contre le gaspillage alimentaire de manière plus générale.** Andros confiserie a réduit par exemple de 30% ses déchets organiques en 2019 et Andros fruits Biars de 16%. En cas de production de déchets, nous nous efforçons de trouver une filière de recyclage et ce, pour tous les déchets valorisables. 34 filières de recyclages sont en place sur notre pôle fruits. 187 tonnes de noyaux de fruits provenant de notre usine historique ont servi de combustible en 2019 pour produire du chauffage dans une commune aveyronnaise : un déchet devenant ressource pour un autre acteur, un bel exemple d'économie circulaire !



# ENVIRONNEMENT

## EMBALLAGES

Sur un enjeu concentrant de fortes attentes de la part de toutes les parties prenantes, Andros répond au travers d'objectifs ambitieux validés en 2019 pour toutes nos filiales et déclinés en 3 axes :

- **Vers moins d'emballages** : Le premier axe est de diminuer la quantité de tous les emballages (réduction poids, suppression d'éléments, réutilisation). La réduction d'épaisseur sur les pots plastiques a permis d'économiser l'équivalent de plus de 6 millions de pots de yaourts depuis 2017 coté Andros Ultra-frais. Concernant Andros Gourmand & Végétal, 3 nouvelles références ont été lancées en 2019 en pot 400 g. Le pot à partager mobilise 2 fois moins d'emballage que les pots individuels.
- **Vers des emballages recyclables** pour réduire l'impact en fin de vie des emballages. 76% des emballages d'Andros Fruits vendus aux consommateurs sont d'ores et déjà recyclables (verre, métal, carton, plastique PET...)
- **Vers des matières premières recyclées** ou durablement produites (cartons & papiers FSC/PEFC, plastiques biosourcés). Nos emballages cartons (cavaliers et cartons de regroupement) intègrent déjà pour une grande majorité des fibres recyclées.



# LUTTE CONTRE LA CORRUPTION





# LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

## 10 Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Andros s'est pourvu en 2017 d'un programme anti-corruption et anti-traffic d'influence respectant les exigences légales (*loi « Sapin II » relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique*). **Ce programme donne des exemples de corruption et de trafic d'influence afin que l'ensemble des collaborateurs reste vigilant.** Ce code a été élaboré comme un outil pédagogique permettant aux partenaires d'identifier les comportements à proscrire et les réflexes à adopter en cas de situation à risque pour Andros.

Le programme anti-corruption a été intégré au sein du Règlement Intérieur et mis à la disposition de tous sur les tableaux d'information au personnel.

Les lanceurs d'alerte sont invités à signaler tout manquement auprès de leurs supérieurs hiérarchiques ou par mail ([conformite@andros.fr](mailto:conformite@andros.fr)).

Nous avons réalisé un travail autour de la cartographie des risques pour identifier les axes de progrès. Des formations à la lutte contre la corruption ont été parallèlement dispensées auprès des CODIR de nos filiales pour sensibiliser nos collaborateurs. **Enfin nos CGV, notre code éthique et notre bonne pratique des affaires qui régissent nos relations commerciales rappellent les obligations en matière de lutte contre la corruption.**



## EXTRAIT DU RÉGLEMENT INTÉRIEUR ANDROS SNC

### B - LES LANCEURS D'ALERTE

Toute personne, salariée ou non d'Andros (collaborateur extérieur ou occasionnel), confronté en France ou à l'étranger à des pratiques de corruption ou de trafic d'influence ou ayant un doute sur la légalité des pratiques est invitée à se rapprocher de son supérieur hiérarchique, ou de la direction générale ou juridique afin de résoudre au mieux toute difficulté.

Toute personne, salariée ou non d'Andros, peut également émettre une alerte en utilisant la procédure décrite ci-dessous, à la condition essentielle que cette alerte soit effectuée de manière désintéressée et de bonne foi.

L'utilisation du dispositif d'alerte est facultative et doit rester limitée au signalement des situations susceptibles d'exposer significativement Andros à des risques importants.

### C - LA PROCÉDURE D'ALERTE

Si un individu souhaite utiliser la procédure d'alerte, il peut envoyer une alerte à l'adresse mail suivante : [conformite@andros.fr](mailto:conformite@andros.fr)



Z.I - 46 130 BIARS SUR CERE  
tel: +33 (0)5.65.10.10.10